



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté, de la Légalité
et de l'Environnement
Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation
et de l'Environnement**

***Avis d'enquête publique en vue de la modification de
servitudes radioélectriques de protection contre les obstacles
et/ou les perturbations électromagnétiques sur plusieurs
centres radioélectriques et faisceaux hertziens dans les
départements des Bouches-du Rhône et du Var***

En exécution de l'arrêté interministériel du Préfet de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône et du Préfet du Var n° 2023-35 du 29 août 2023, il sera procédé, au bénéfice de la Direction des Services de la Navigation Aérienne, **du lundi 18 septembre 2023 au mercredi 04 octobre 2023 inclus** à une enquête publique préalable en vue de la modification des servitudes radioélectriques de protection contre les obstacles et/ou les perturbations électromagnétiques concernant :

- pour le centre de Marseille-Provence : Marignane, Saint Victoret, Vitrolles ;
- pour le centre de Martigues - Plaine d'Escourillon : Châteauneuf-les-Martigues, Martigues ;
- pour le centre d'Aix les Milles : Aix-en-Provence ;
- pour le faisceau Hertzien d'Aix-en-Provence vers Ste Baume : Aix-en-Provence, Auriol, Belcodène, La Bouilladisse, Fuveau, Gémenos, Gréasque, Meyreuil, Plan d'Aups Sainte Baume (83).

Est désigné en qualité de Commissaire Enquêtrice chargée de conduire l'enquête considérée: Mme Caroline CERRATO, Ingénieur CPE Lyon, spécialisée en Environnement et Risques Industriels, sans activité.

Le dossier d'enquête sera consultable en préfecture des Bouches-du-Rhône, siège de l'enquête et dans les mairies où se tient une permanence, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

- Mairie d'Aix-en-Provence, Service de l'Urbanisme, 3 rue Loubet, 13100 Aix-en-Provence ;
- Mairie de Martigues, Direction de l'Urbanisme, avenue Louis Sammut, 13500 Martigues ;
- Mairie de Marignane, Hôtel de Ville, Direction de l'Aménagement et du Territoire, Cours Mirabeau, CS40022, 13700 Marignane ;

- Mairie de Plan d'Aups Sainte Baume, place de l'Hôtel de Ville 83640 Plan d'Aups Sainte Baume ;
- il sera également consultable sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône à l'adresse suivante: <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public>.

Pendant la durée de l'enquête, des observations sur le projet peuvent être consignées par toute personne intéressée, selon les possibilités suivantes :

- sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par la commissaire enquêtrice, en Préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement, Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et de l'Environnement, place Félix Baret, 13006 Marseille (du lundi au vendredi de 9h00 à 12H00 et de 14h à 16h30 – Bureau n°429 – contact préalable au 04 84 35 43 86) ;
- sur les registres d'enquête, établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le maire, mis à disposition du public dans les quatre communes où se tiendra une permanence ;
- adressées par voie postale à la commissaire-enquêtrice aux adresses mentionnées à l'article 4 du présent arrêté, à la Préfecture des Bouches-du-Rhône et dans les quatre communes où se tiendra une permanence, qui les annexera aux registres d'enquête correspondants ;
- ou par courriel à l'adresse électronique suivante: pref-ep-supradioelec@bouches-du-rhone.gouv.fr.

La commissaire enquêtrice recevra personnellement le public, selon le planning suivant, en mairie de :

- Aix-en-Provence: le **lundi 18 septembre 2023** de 09h à 12h, en Mairie, salle 12 rue Pierre et Marie Curie, 13100 Aix-en-Provence ;
- Marignane : le **vendredi 22 septembre 2023** de 09h à 12h , Mairie, Guichet Unique, 4 rue de Verdun 13700 Marignane ;
- Martigues: le **lundi 25 septembre 2023** de 13h30 à 16h30, Mairie, Direction de l'urbanisme, Avenue Louis Sammut, 13500 Martigues ;
- Plan d'Aups Sainte Baume: le **vendredi 29 septembre 2023** de 09h à 12h, Mairie, place de l'Hôtel de Ville 83640 Plan d'Aups Sainte Baume ;
- Aix-en-Provence: le **mercredi 04 octobre 2023** de 13h30 à 16h30, Mairie, salle 12 rue Pierre et Marie Curie, 13100 Aix-en-Provence.

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public, dans les mairies concernées et à la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

Marseille, le 30 AOUT 2023

Pour le préfet
La directrice de la citoyenneté
de la légalité et de l'environnement



Louise WALTHER